



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/133

Autres domaines de compétences des communes

**Séance du 20 octobre 2025**

**Date de convocation : 14 octobre 2025**

**Membres en exercice : 33**

**22 présents – 31 votants**

**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Mise en service d'un cimetière  
animalier et fixation des tarifs des concessions

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

### **Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

### **Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE  
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE  
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

**Temporairement absente de la séance :** Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/133

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : La municipalité est consciente de l'importance de la cause animale au sein de la société.

La moitié des foyers français environ ont un animal de compagnie, ce qui place le pays au 3ème rang européen, 70% des Français considèrent le bien-être animal comme un thème important de l'action publique. D'après une enquête réalisée dans plusieurs pays d'Europe, dont la France, une très forte majorité de propriétaires considère leur animal comme un membre de leur famille, qu'ils accompagnent jusqu'à sa fin de vie.

Périodiquement, des administrés demandent à pouvoir faire inhumer l'urne cinéraire de leurs animaux de compagnie dans leur propre sépulture, ce qui n'est pas possible en l'état actuel de la loi.

Considérant que les collectivités ont la possibilité de créer des cimetières animaliers, pour répondre à ce besoin sociétal croissant, la commune a la volonté de réserver un espace dédié à l'inhumation des animaux, qui se situera au cimetière des Costières.

Cet espace est aménagé et clôturé.

Il y sera installé des emplacements pour des concessions d'une durée de 5 ou 10 ans qui pourront être renouvelées pour une durée de 5 à 10 ans. Il convient d'approuver le règlement intérieur qui fixera les règles de fonctionnement de ce nouvel équipement public et de fixer les tarifs correspondants

Tarifs nouvelle concession

Durée de la concession	Tarif
5 ans	350 €
10 ans	500 €

Ces tarifs comprennent l'intervention des services municipaux pour le creusement, le comblement et la fermeture de la sépulture.

Tarifs renouvellement

Durée de la concession	Tarif
5 ans	200 €
10 ans	350 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Suite délibération n° 2025/10/133

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'approuver la mise en service d'un cimetière animalier sur la commune,
- d'approuver le règlement intérieur du cimetière animalier, ci-annexé,
- d'adopter les tarifs d'attribution et de renouvellement des concessions définis ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces aux effets des présentes.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**



**Benjamin ROUVIERE**



**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510\_0133-DE